

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE
MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017, À 18 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL
DE LA MRC DES APPALACHES
233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Binet	Adstock
Mme Isabelle Gosselin	Beaulac-Garthby
M. André Gosselin	Disraeli Paroisse
M. Jacques Lessard	Disraeli Ville
M. Kaven Mathieu	East Broughton
M. Bruno Vézina	Irlande
Mme Céline Landry	Kinnear's Mills
Mme Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M. Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M. Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M. Denis Fortier	Saint-Fortunat
M. Camille David	Saint-Jacques-de-Leeds
M. Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M. Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M. Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
M. Serge Laliberté	Saint-Julien
Mme France Laroche	Saint-Pierre-de-Broughton
M. Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
M. Paul Vachon	Kinnear's Mills

EST ABSENT :

M. Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
------------	---------------------

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon, Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2017-09-7928

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2017
4. Période de questions
5. Rapport des comités et rencontres
6. Demandes de rencontre
7. Correspondance
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. La Gîtée
 - 8.2. Retour rencontre MTMDET et bail – voie ferroviaire
 - 8.3. Brassards
 - 8.4. Reddition de comptes – FDT
 - 8.5. Protocole d'intervention d'urgence – Subvention
 - 8.6. Demande commission municipale
 - 8.7. FARR
 - 8.8. Gala Jeunes Personnalités Desjardins 2017
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Émission des certificats de conformité
 - 9.2. Adoption de règlement de modification du schéma d'aménagement révisé
 - 9.2.1. Adoption du règlement 176

- 9.3. Règlement 169 remplaçant le règlement 141 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée
- 9.4. Résolution d'appui
 - 9.4.1. Projet reconstruction Pont de Fer sur route 263 entre Ste-Praxède et Lambton
- 10. Affaires nouvelles
 - 10.1. Soirée reconnaissance des bénévoles
 - 10.2. Mention – Départ de Mme Jessika Lacombe
- 11. Prochaine réunion du Conseil des maires
- 12. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017

CM-2017-09-7929

Il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

5 RAPPORT DES COMITÉS ET RENCONTRES

Ce point n'est pas traité en séance publique

6 DEMANDE DE RENCONTRE

Le 11 octobre prochain nous aurons une rencontre avec les gens de Xit Télécom pour la présentation de l'étude fibre optique.

7 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite ce mois-ci.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 La Gîtée - MRC alliée contre la violence conjugale.

CM-2017-09-7930

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement de proclamer la MRC des Appalaches alliée contre la violence conjugale.

Adopté

8.2 Retour rencontre MTMDET et Bail – Voie ferroviaire

La directrice générale fait un retour sur la rencontre entre le MTMDET et certaines municipalités qui ont sur leur territoire un bout de voie ferrée. Suite à cette rencontre, il a été convenu que le ministère répondrait par écrit à certaines interrogations des élus, le dossier est toujours en traitement.

8.3 Brassards

CM-2017-09-7931

Attendu que plusieurs municipalités ont procédé, individuellement, dans les années passées à l'achat de brassards de sécurité pour les marcheurs;

Attendu que plusieurs municipalités aimeraient en recommander et qu'il serait pertinent et surtout économique de regrouper cet achat afin de bénéficier de meilleurs tarifs dû au plus gros volume;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que la directrice générale procède, lorsqu'elle connaîtra les besoins de chacune des municipalités, à l'achat de brassards du plus bas soumissionnaire. Ce dernier aura le logo de la MRC et il est prévu d'en faire une certaine provision pour les prochaines années. Ces brassards seront revendus aux municipalités au prix coutant.

Adopté

8.4 Reddition de comptes - FDT

CM-2017-09-7932

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter la reddition de comptes du FDT (Fonds de développement des territoires) pour l'année financière 2016-2017 tel que présenté et déposé sur le site du PGAMR (Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales).

Adopté

8.5 Protocole d'intervention d'urgence - Subvention

CM-2017-09-7933

Attendu le cadre de référence publié par le MSP à la suite d'un rapport du protecteur du citoyen;

Attendu l'importance d'établir des règles encadrant les interventions d'urgence en milieu isolé;

Attendu qu'en juillet 2017 le MSP a créé un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux services incendies municipaux une aide financière leur permettant d'acquérir de l'équipement de sauvetage hors route;

Attendu le désir de divers services de sécurité incendie de se doter d'équipement de sauvetage hors route;

Attendu l'obligation pour la MRC de se doter d'un protocole local d'intervention d'urgence afin d'être admissible au programme d'aide financière;

Attendu que ce protocole va permettre un inventaire des équipements et ressources régionales servant aux interventions d'urgence en milieu isolé;

En conséquence, il est proposé par M. Camille David et résolu unanimement que la MRC des Appalaches s'engage à produire un protocole local d'intervention d'urgence régional conforme au cadre de référence.

Adopté

8.6 FARR

La directrice générale fait un suivi du dossier FARR. Ce qui en ressort est que malgré les interventions faites, ce fonds sera géré comme un programme, ce qui veut dire que les sommes sont périssables au 31 mars 2018. Une discussion s'ensuit.

8.7 Gala Jeunes Personnalités Desjardins 2017

CM-2017-09-7934

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement que la MRC des Appalaches accepte d'être partenaire privilège dans le cadre du Gala jeunes personnalités Desjardins 2017 au coût de 250\$.

Adopté

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Émission des certificats de conformité

9.1.1 Municipalité d'Adstock

9.1.1.1 Règlement 204-17 amendant le règlement de zonage 69-07

CM-2017-09-7935

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 204-17 de la municipalité d'Adstock amendant le règlement de zonage numéro 69-07. Le règlement n° 204-17 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.1.2 Règlement 207-17 amendant le règlement de lotissement 70-07

CM-2017-09-7936

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 207-17 de la municipalité d'Adstock amendant le règlement de lotissement numéro 70-07. Le règlement n° 207-17 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.2 Ville de Thetford Mines

9.1.2.1 Règlement 634 (2017-64-PU) amendant le plan d'urbanisme 147

CM-2017-09-7937

Il est proposé par M. Serge Laliberté et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 634 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 634 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.2.2 Règlement 642 (2017-65-PU) amendant le plan d'urbanisme 147

CM-2017-09-7938

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 642 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 642 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.2.3 Règlement 636 (2017-66-PU) amendant le plan d'urbanisme 147

CM-2017-09-7939

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 636 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 636 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.2.4 Règlement 635 (2017-129-Z) amendant le règlement de zonage 148

CM-2017-09-7940

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 635 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 635 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.2.5 Règlement 633 (2017-130-Z) amendant le règlement de zonage 148

CM-2017-09-7941

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 633 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 633 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.2.6 Règlement 637 (2017-131-Z) amendant le règlement de zonage 148

CM-2017-09-7942

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 637 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 637 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.3 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

9.1.3.1 Règlement 622-2017 amendant le plan d'urbanisme 375

CM-2017-09-7943

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 622-2017 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine amendant le plan d'urbanisme, règlement de zonage numéro 375. Le règlement n° 622-2017 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.3.2 Règlement de concordance 623-2017 amendant le règlement de zonage 376

CM-2017-09-7944

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 623-2017 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine amendant le règlement de zonage numéro 376. Le règlement n° 623-2017 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.2 Adoption de règlement de modification du schéma d'aménagement révisé

9.2.1 Adoption du règlement 176

CM-2017-09-7945

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 176 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches ayant pour effet de modifier les limites de l'affectation « Récréo-minière » sur le territoire de la Ville de Thetford Mines ainsi qu'à remplacer une partie de l'affectation « Forestière » par l'affectation « Agroforestière de type 2 » pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

Adopté

9.3 Règlement 169 remplaçant le règlement 141 au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée

CM-2017-09-7946

Attendu que le conseil de la MRC a adopté, en mai 2017, le projet de règlement 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée en remplacement du règlement 141 ;

Attendu que l'adoption du règlement 169 est effectuée selon les dispositions prévues aux articles 79.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que l'article 79.4 de ladite loi prévoit que le conseil de toute municipalité, dont le territoire est visé par le projet de règlement 169 peut, dans les 45 jours qui suivent la transmission du projet de règlement, donner son avis sur celui-ci ;

Attendu que conformément à ces dispositions, la municipalité d'Adstock a transmis à la MRC la résolution #17-07-203 accompagnée d'un mémoire qui comportait 10 demandes ;

Attendu que le comité forestier de la MRC, lors de sa septième réunion tenue le 12 juillet 2017, a analysé les demandes formulées dans le mémoire de la municipalité d'Adstock, et recommandait au conseil de la MRC d'accepter uniquement la recommandation numéro 4 soit d'identifier une bande boisée de 100 mètres à conserver au pourtour du lac Rochu;

Attendu que l'avis du comité forestier a été transmis à la municipalité d'Adstock ;

Attendu que par la résolution #17-09-271, la municipalité d'Adstock a formulé une contreproposition limitant ses demandes à un seul élément ;

Attendu que cet élément vise uniquement à porter de 100 mètres à 150 mètres la bande boisée à conserver en bordure de l'affectation de villégiature du lac à la Truite comprise uniquement dans les limites de la municipalité d'Adstock ;

Attendu que cette modification est soumise au présent conseil auquel assistent tous les membres du comité forestier ;

Attendu que cette contreproposition est jugée acceptable par le conseil de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille David et résolu unanimement d'accepter la contreproposition déposée par la municipalité d'Adstock par sa résolution #17-09-271 et qu'à la prochaine séance du conseil de la MRC, le règlement 169 sera adopté dans sa version définitive et contiendra la recommandation concernant le lac Rochu et la contreproposition de la municipalité d'Adstock touchant le lac à la Truite dans les limites de cette municipalité.

Adopté

9.4 Résolution d'appui

9.4.1 Projet reconstruction Pont de Fer sur route 263 entre Ste-Praxède et Lambton

CM-2017-09-7947

Attendu que le Pont de Fer sur la route 263, faisant le lien entre les deux côtés de la baie sauvage sur la route 263, sera refait au complet par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec;

Attendu qu'il est prévu que le nouveau pont aura deux voies d'une largeur de trois mètres chacune et de deux accotements d'un mètre et demi, excluant une voie piétonnière;

Attendu que le pont sert de lien avec le Parc de Frontenac et qu'il constitue un passage fortement utilisé tant par des piétons que par des cyclistes;

Attendu que la municipalité de Lambton demande au MTMDET d'ajouter un trottoir surélevé d'un mètre et demi (1.5 m) pour que les piétons puissent traverser le pont en toute sécurité;

Attendu que les coûts estimés pour l'ajout d'un trottoir s'élèvent à sept cent cinquante mille dollars (750 000.00\$)

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que la MRC des Appalaches appuie la municipalité de Lambton dans sa demande au Ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour que le ministère défraie les coûts de l'ajout du trottoir multifonctionnel afin de préserver le Pont de Fer comme lieu de villégiature et qu'il offre une voie piétonnière et cyclable passante.

Adopté

10 AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Soirée reconnaissance des bénévoles

M. Camille David réitère son invitation auprès des municipalités manquantes. Une discussion s'ensuit.

10.2 Mention de remerciements à Madame Jessika Lacombe pour l'appart significatif dans la collectivité à titre de mairesse

CM-2017-09-7948

Il est proposé et résolu unanimement d'adresser une mention de remerciements à Mme Jessika Lacombe pour son dévouement envers sa communauté et la région à titre de mairesse pendant les neuf (9) dernières années de la municipalité de St-Adrien-d'Irlande.

Adopté

11 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 11 octobre 2017.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2017-09-7949

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 00.

Adopté

PAUL VACHON
PRÉFET

MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE